

09/09 – 31 mars 2015

Compte administratif 2014 du budget annexe de l'assainissement non collectif

Il sera proposé au conseil municipal, réuni sous la présidence d' **Agnès DANSET**, délibérant sur le compte administratif 2014, dressé par M. Paul KERDRAON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré :

le conseil municipal de Pacé, après en avoir délibéré,

1) **DONNE** acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0.00	3 562.70		4 303.43		7 866.13
Opérations de l'exercice (dt affectation en réserves)	0.00	2 788.96	0.00	0.00		2 788.96
Totaux	0.00	6 351.66	0.00	4 303.43	0.00	10 655.09
Résultat de clôture		6 351.66		4 303.43		10 655.09

2) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : Unanimité.